

Motions laïcité, féminisme, religion, antiracisme votées par le congrès du NPA

mercredi 16 février 2011, par [NPA](#) (Date de rédaction antérieure : 13 février 2011).

Ces motions font suite au « débat interne difficile déclenché par l'annonce de la candidature d'une militante portant le foulard à Avignon dans le Vaucluse. Le congrès a enregistré les résultats des congrès locaux sur les diverses motions soumises au vote » [présentation tirée de l'hebdomadaire *Tout est à nous* du 17 février 2011].

Motion 1

Au vu des résultats des votes, après un débat approfondi depuis un an, de nombreux points discutés recueillent un accord très large, même si des désaccords persistent :

a) La défense de la laïcité.[1]

b) L'engagement contre les racismes de tout type, dont le racisme d'État, contre le traitement discriminatoire fait aux musulmans et l'islamophobie.[2]

c) Concernant les relations entre le NPA et les religions, les positions se sont rapprochées après un débat multiforme et très approfondi. Le NPA défend bien entendu la liberté de culte. Il défend aussi une liberté totale de critique des religions. Enfin le NPA est un parti ouvert aux militant-e-s athées ou non, et exprimant ou non une croyance religieuse, dès lors qu'ils/elles partagent nos principes fondateurs. Ils sont alors membres à part entière, à égalité de droits et de devoirs.

d) Le socle féministe du parti, enregistré dans nos principes fondateurs, est lui aussi unanimement défendu. Un féminisme qui mêle la lutte contre le capitalisme et la lutte contre le patriarcat dans sa spécificité, et combat pour des droits égaux entre les genres et l'émancipation des femmes.

Il demeure un débat sur le sens à donner au port du foulard dans les religions monothéistes :

- Une motion disant : « *Le voile est un instrument de soumission des femmes utilisé sous diverses formes et à diverses époques par les trois monothéismes, même si certaines femmes qui choisissent de le porter ne lui donnent pas ce sens.* » a obtenu 1079 pour, 640 contre et 859 abstentions.

- Un amendement significatif reprenant la motion précédente, en y ajoutant : « *On ne peut donc désigner un sens global, unilatéral et univoque du voile. Pour notre part, en accord avec notre conception de la laïcité (cf motion 1), nous nous opposons systématiquement à la fois à l'imposition du voile et à son interdiction.* » a obtenu 941 pour, 791 contre et 780 abstentions.

- Motion Anne, Cathy, Galia, Guillaume, Ingrid (ACGGI, extrait) : « *Le foulard islamique est avant tout une manifestation de discrimination des femmes, revendiquée comme telle par les secteurs les plus réactionnaires des trois religions ou coutumes qui en usent, et ce au-delà du sens que les femmes peuvent lui donner individuellement. Les motivations individuelles sont évidemment diverses, mais elles n'annulent pas le fait que le voile se situe dans la longue tradition patriarcale de*

la plupart des religions, qui ont cherché à contrôler le corps et la sexualité des femmes, pour les assigner à un rôle spécifique et subordonné dans la société. » (les votes sur cette motion ACGGI sont donnés globalement ci-dessous).

Au regard des assemblées électives, il apparaît que la motion « Pour un parti de masse à égalité » a obtenu 27% (568 pour, 1085 contre et 677 abstentions).

Sur la possibilité de présenter aux élections des camarades portant des signes religieux visibles, le congrès prend acte que des divergences persistent. Il prend acte de l'ensemble des votes et des positions qu'ils traduisent.

Le congrès prend acte notamment du fait que ACGGI3 a recueilli 1297 voix pour et 1044 voix contre avec 521 abstentions, soit 45 % des votants, et qu'un amendement significatif a recueilli 904 voix pour, 964 voix contre, avec 668 abstentions, soit 35,6% des votants [4].

Dans ces conditions le congrès décide qu'en cas de divergence sur une candidature, les solutions doivent être recherchées à l'échelle concernée et, si besoin, être tranchées au CPN.

Notes :

1. En particulier avec le vote de la motion suivante :

« La liberté de pensée, de critique (y compris celle des religions) et d'expression sont considérées par le NPA comme des droits inaliénables. Le NPA lutte pour développer l'exigence de laïcité : condamnation des liens privilégiés que Sarkozy veut rétablir avec la hiérarchie catholique, traitement équitable de tous les cultes par l'État, fin du concordat en Alsace-Moselle, arrêt des subventions publiques à l'école privée. La société que nous voulons bâtir sera laïque, c'est-à-dire qu'elle garantira la séparation entre les institutions religieuses d'un côté, les administrations et pouvoirs publics de l'autre. Elle garantira parallèlement le libre choix des individus, et le droit, privé comme public, à la pratique religieuse dans le respect des principes laïcs. » 1545 pour, 492 contre, 602 abstentions.

2. En particulier avec le vote de la motion suivante :

« Le NPA condamne le développement du racisme et de l'antisémitisme, arme dont les classes dominantes usent plus que jamais dans le développement de la crise actuelle du capitalisme et qui s'étend à un racisme d'État. Il condamne les attaques brutales contre les Roms. Il condamne le rôle grandissant de la stigmatisation des musulma-e-s et de l'islamophobie dans ce cadre.

Nous dénonçons l'assimilation à l'antisémitisme de toutes critiques de la politique de l'Etat d'Israël et du sionisme. Nous dénonçons également l'instrumentalisation du thème de l'islamophobie par les courants et régimes intégristes qui veulent interdire et réprimer toute critique de leurs politiques - y compris internes à la religion. Nous sommes pour la liberté d'expression de ces critiques - donc y compris le droit au blasphème. Dans le cadre des principes laïques qui garantissent le droit au culte, nous condamnons la discrimination qui s'exerce en France à l'égard de la pratique religieuse musulmane.

Se débarrasser du racisme suppose que les mobilisations et les mesures radicales contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et les discriminations qui en découlent soient à la hauteur du poison distillé au sein de la société. Égalité des droits entre français et immigrés, dont le droit de vote, liberté de circulation et d'installation et régularisation de tous les sans-papiers. ». 1574 pour, 470 contre, 559 abstentions.

3 « *Le parti ne peut être identifié à aucune religion, il ne peut être identifié à aucune religion quelle qu'elle soit, notamment via le port d'un signe religieux par ses représentant-e-s* »

4 « *Un militant ou une militante manifestant une croyance religieuse a, comme tou-te-s les autres adhérent-e-s, le droit de postuler à la candidature pour représenter le parti lors d'élections. Cette candidature, qui s'appuie, comme toutes les autres, sur l'engagement du-de la camarade dans les luttes sociales et locales, défend exclusivement et intégralement les principes (notamment de laïcité), et le programme du NPA.* »

Motion 2

Le congrès enregistre la légitimité de l'ensemble des votes locaux sur le thème religion, laïcité, féminisme et émancipation.

Le congrès prend acte des divergences quant aux conséquences pratiques de ces votes.

Le congrès mandate le CPN pour organiser sur ce thème, une conférence nationale dont les modalités sont à définir par ce même CPN

P.-S.

* Note d'ESSF : de très nombreux textes écrits à l'occasion de ces débats sont disponibles sur notre site. Pour les voir, cliquez sur le mot-clé : [DébatRELF](#)